

**L'EXPRESS**.fr**Retrouvez toute l'info au quotidien**

Mercredi 13 septembre 2006

## SOCIÉTÉ //

mardi 5 septembre 2006, mis à jour à 16:42

### Justice

#### La maire de Puteaux condamnée

Anne-Laure Pham

**Joëlle Ceccaldi-Raynaud a été condamnée à 2500 euros d'amende pour diffamation dans la bagarre qui l'oppose au blogueur et opposant socialiste Christophe Grébert. Charles Ceccaldi-Raynaud, ancien maire et sénateur UMP a été condamné pour complicité**

**J**oëlle Ceccaldi-Raynaud, députée-maire UMP de Puteaux, dans les Hauts-de-Seine, et son père Charles, sénateur UMP et ancien maire de la ville, ont été condamnés par le tribunal de grande instance de Nanterre à 2500 euros d'amende chacun, respectivement pour diffamation et complicité. Ils devront également payer solidairement 3000 euros de dommages et intérêts et 750 euros chacun au titre des frais de justice à Christophe Grébert, un blogueur et opposant socialiste, pour avoir insinué qu'il était pédophile. Un communiqué judiciaire expliquant que les Ceccaldi-Raynaud ont été condamnés pour avoir "insinué que M. Christophe Grébert avait des penchants pédophiles" devra être publié sur le site internet de la mairie de Puteaux et dans deux journaux, le *Parisien* et le *Journal du dimanche*.

#### "Vexations" et "attaques"

L'affaire remonte au 15 janvier 2004, lorsque Christophe Grébert avait croisé dans la rue Charles Ceccaldi-Raynaud accompagné de deux policiers municipaux. "Bloqué manu militari contre un arbre" par ces agents selon ses dires, il avait été brièvement interpellé. Un mois après, le site de la mairie publiait une lettre de Charles Ceccaldi-Raynaud racontant que la police n'avait pas voulu contrôler le provocateur "mais son appareil photographique", affirmant que "l'intéressé possède la fâcheuse habitude de photographier les enfants et de les approcher sans l'autorisation des parents".

L'intéressé, qui ne cache pas son homosexualité, aurait subi de la mairie "vexations" et "attaques" visant son orientation sexuelle. Un "comportement indigne d'une collectivité publique", a plaidé Me Nataf, blâmant "un amalgame bien malheureux, à savoir que les homosexuels seraient pédophiles". Le 17 mars dernier, Christophe Grébert avait été relaxé du chef de diffamation envers la mairie de Puteaux.

**L'EXPRESS**.fr

L'ACTU : Monde | France | Régions | Economie | bourse | Sport | Science | High-tech | Photos & Vidéos | Débats & Blogs  
LE MAG : Mode(s) | Saveurs | Ciné & spectacles | Voyages | Livres  
ET VOUS : Emploi | Forum | Rencontres | Email gratuit | Newsletter | RSS